

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DDEEES 187** Subvention (9.400 euros) à l'association des commerçants du Haut Montmartre pour les illuminations de fin d'année 2011 (18e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du Haut Montmartre 18e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.400 euros est attribuée à l'association des commerçants du Haut Montmartre située 1, rue Cortot à Paris 18e (C00098 - 19007 - 2012\_06566) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 29.169 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 9.400 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).